

*Initiatives ministérielles*

La circonscription de Surrey-Nord est en partie urbaine et en partie rurale, mais son côté urbain grandit au détriment du rural. Ce changement, joint à la croissance démographique et à l'expansion des entreprises, suscite des inquiétudes et une conscience plus vive des incidences environnementales. Le souci de l'environnement est vraiment mis à l'épreuve par l'explosion démographique.

Une des caractéristiques des habitants de Surrey-Nord et de ceux de la côte ouest en général, c'est le désir de préserver le climat et le milieu naturels du mieux qu'ils peuvent. De nombreux projets axés sur l'environnement sont visibles dans les activités quotidiennes des habitants de la côte ouest. Une conscience accrue de l'importance des intérêts environnementaux se manifeste dans les mémoires de plus en plus nombreux que présentent les citoyens et les questions qu'ils posent sur des sujets comme la pollution de l'air et de l'eau et les effets à long terme de la coupe des arbres, de même que par leur participation aux programmes de recyclage.

Un deuxième sujet d'inquiétude en matière d'environnement tient au fait que les animaux sauvages perdent leur habitat à cause de l'explosion démographique humaine et des répercussions de nos activités pour répondre à nos propres besoins de survie. Dans le siècle prochain, nos parcs deviendront probablement le seul habitat de nos animaux sauvages, à moins que nous ne changions nos habitudes.

Les îles britanniques constituent à cet égard un exemple très éloquent. Il y a deux ou trois siècles, de grands animaux comme les orignaux et les ours vivaient dans les grandes forêts qui couvraient certaines parties du pays. À un moment donné, on s'est mis à bâtir les habitations avec des briques plutôt qu'avec du bois, et on a peu à peu commencé à croire que l'élan, l'ours, des grands félins et d'autres animaux étaient le propre de l'Amérique du Nord.

Je trouve un autre exemple d'une utilisation abusive de l'environnement pour survivre, semble-t-il, en remontant à l'époque de l'explorateur Jacques Cartier. À cette époque, on disait que le poisson était si abondant au large de la côte est que l'équipage avait du mal à ramer pour faire avancer l'embarcation.

Nous savons tous quelle est la situation sur la côte est aujourd'hui. Les stocks ont été épuisés au point que les fondements de l'économie et les moyens de subsistance d'une région ont été gravement altérés, peut-être pour toujours. Non seulement il y a des conséquences économiques, mais le poisson risque même de devenir une espèce menacée.

● (1800)

Autre exemple, l'île de Pâques. Des civilisations prospères y ont coupé les arbres pour construire des maisons et déplacer les grands monuments de pierre. Il n'y eut plus d'arbres. Il n'y a plus de maisons. Les monuments demeurent et une civilisation jadis en plein épanouissement s'est évanouie.

Tous les groupes humains doivent s'efforcer d'équilibrer les besoins des gens et les ressources de l'environnement. C'est un défi que les gens de Surrey ont réussi à relever jusqu'à maintenant. L'expansion industrielle des quelques dernières années n'a pas eu, que nous sachions, de conséquences négatives sur l'environnement.

La localité de Surrey montre bien que l'idée selon laquelle l'activité industrielle est nécessairement préjudiciable à l'environnement n'est pas fondée.

En tant que nation, nous devons réaliser que nous pouvons avoir à la fois une économie prospère et un environnement sain. C'est l'approche sensée que préconise le Parti réformiste. Dans notre livre bleu, nous appuyons le principe du développement durable parce que, sans développement économique et sans les revenus qui en découlent, nous ne pourrions ni protéger l'environnement ni en profiter.

Comme la plupart des Canadiens, les réformistes reconnaissent l'importance de l'environnement pour la survie de notre pays, l'importance des ressources naturelles qu'il fournit pour notre économie et notre bien-être, la diversité géographique et les rigueurs climatiques que nous devons parfois subir, la beauté pure de la nature qui ne cesse jamais de nous étonner de même que ceux qui visitent notre magnifique pays. Voilà ce que nous devons préserver.

À la fin de la dernière session, je me suis rendue d'Ottawa à Surrey en voiture et j'ai été époustoufflée par la beauté absolue et l'extraordinaire diversité de notre pays. Des collines, forêts et formations rocheuses uniques du nord de l'Ontario aux immenses prairies du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, en passant par les majestueuses Rocheuses et la beauté panoramique de la côte ouest, la traversée de notre pays en automobile, d'un océan à l'autre, est une expérience que devrait vivre tout Canadien capable de faire fi de certaines zones de coupe à blanc et de voir au-delà de la fumée qui s'élève de certains moulins ou usines. C'est seulement après avoir fait un voyage comme celui-là qu'on comprend l'ampleur, l'immensité et le potentiel de notre pays.

Nous devons toujours nous efforcer de maintenir ce lien étroit entre les Canadiens et l'environnement naturel de leur pays et nous employer constamment à mieux comprendre la terre et les effets que nous avons sur elle. De nos jours, nous sommes individuellement beaucoup plus conscients de notre environnement et des effets que nos actions ont sur lui. Nous sommes également très conscients que les divers paliers de gouvernement participent activement à la prise de décisions pour nombre de ces actions liées à notre environnement.

Le projet de loi C-56, qui propose trois modifications, constitue un petit pas en avant, au niveau fédéral, pour améliorer le processus de décision. J'estime qu'il serait utile de jeter d'abord un coup d'oeil sur la Loi sur le processus d'évaluation environnementale elle-même.

Cette loi prévoit que le gouvernement fédéral doit étudier les effets sur l'environnement d'une variété de projets qui, jusqu'à maintenant, ont échappé à l'examen public. Des évaluations environnementales ont été faites par le passé, mais n'ont pas eu tout le poids qu'elles auraient dû avoir dans le processus de décision. Les considérations économiques ont eu tendance à compter davantage dans ce processus.

La Loi sur le processus d'évaluation environnementale créée l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, qui remplace le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales. Ce bureau a fait l'objet de critiques selon lesquelles il